



Code de vie de l'école

Dans une école, de nombreux élèves et adultes se côtoient quotidiennement. Pour le bon fonctionnement, l'épanouissement, le bien-être et la sécurité de tous, nous devons avoir un « **CODE DE VIE** » composé de plusieurs règles, reflet de notre projet éducatif et de nos valeurs communes (**respect de la personne** et de ses différences, la nécessité de **coopérer** et d'**entretenir de saines communications** avec tous les acteurs de la communauté éducative, et encourager l'**effort** et la **persévérance scolaire**).

Le code de vie nous permet d'assurer à tous les élèves un développement personnel (social, moral, physique) harmonieux et une réussite éducative optimale.

Nous invitons tous les adultes et tous les élèves à appliquer les **3 principes de vie** suivants :

1. Je respecte les personnes, élèves et adultes, dans mes paroles, mes gestes, mes attitudes et mes comportements. Je reconnais et j'accepte les différences et les particularités de chacune et de chacun.

Nous entendons par respect des personnes :

- Je suis respectueux dans mes paroles, dans mes gestes, mes écrits et mes dessins.
- Je ne menace pas et je n'intimide pas les autres.
- Je n'injurie pas, je ne dénigre pas, je n'humilie pas et je n'insulte pas les autres.
- Je ne me bats pas, je ne bouscule pas, je ne pousse pas, je ne frappe pas les autres.
- Je ne lance pas d'objets, de terre et de pierres et de balles de neige.
- Je ne détruis pas, je ne vole pas, je ne cache pas les objets, les vêtements, les jeux ou les effets scolaires des autres.
- Je ne prête pas, je n'échange pas, je ne troque pas et je ne taxe pas les objets, les vêtements, les jeux, la nourriture ou les effets scolaires des autres.
- Je suis poli, je suis attentif et j'écoute lorsqu'on me parle ou m'interpelle.
- J'accepte les consignes et les exigences. Je les réalise.

Dans la résolution de mes conflits, j'utilise les 4 étapes de la médiation.
Je me calme, je parle, je cherche et je trouve des solutions.

Selon l'importance, la sévérité ou la gravité du manquement, les interventions et les conséquences/sanctions peuvent être majeures dès le premier événement.

Il est à noter que les conséquences pour les manquements majeurs peuvent varier en fonction de la situation, de la proximité dans le temps ou non et d'autres facteurs.

2. Je respecte le travail scolaire et les exigences que cela comporte. J'assume mes responsabilités et mes obligations au meilleur de mes capacités et de mes limites afin de développer mon autonomie et d'assurer ma réussite scolaire.

Nous entendons par respect du travail scolaire :

- J'arrive à l'heure au début de mes cours. Je suis ponctuel et assidu.
- En classe, je participe activement aux activités d'apprentissages.
- Je manifeste de l'intérêt et de l'attention. Je ne me laisse pas distraire.
- Je persévère et je fournis des efforts.
- Je produis des travaux de qualité.
- Je respecte les délais.
- J'effectue le travail demandé : lecture, devoirs, études et signatures.
- J'observe les consignes verbales et écrites de mes enseignantes ou de mes enseignants.
- En tout temps, je dois avoir le matériel exigé.
 - En éducation physique : Je porte un t-shirt et un short ou un pantalon de sport. Pour des déplacements sécuritaires, une bonne posture et le confort durant l'activité physique, je porte des souliers de course à semelles adhésives. Pour les autres activités sportives au gymnase, je porte également des souliers de course.



3. Je respecte mon environnement scolaire. Je respecte les consignes et les exigences qui régissent le bon fonctionnement et l'ordre dans l'école et qui assurent notre bien-être et notre sécurité afin de favoriser un climat harmonieux et plaisant.

Nous entendons par respect de l'environnement scolaire:

Ponctualité

- J'arrive à l'heure à l'école.
- En quittant la maison, je me rends directement à l'école, je ne flâne pas. Le midi et en fin de journée, je ne joue pas dans la cour, je ne flâne pas aux abords de l'école, je me rends directement à la maison.

Déplacement

- Au son de la cloche ou à la demande d'un adulte, je prends mon rang rapidement et en silence.
- Je demeure à la place qui m'a été assignée.
- Je circule calmement dans l'école ; le silence m'aide à être calme.
- J'observe les règles en vigueur lorsque je circule dans l'école.
- Je demande les autorisations nécessaires.



Toutes ces règles s'appliquent également lorsque je suis à la bibliothèque ou en sortie scolaire

CE QUE JE DOIS SAVOIR

Tenue vestimentaire



- Je me présente avec une tenue adéquate :
 - Je soigne mon apparence. Je m'habille proprement et convenablement selon les saisons et les circonstances de la vie scolaire.
 - Mon apparence, ma coiffure, mes vêtements, mes accessoires et mes bijoux ne doivent pas prôner la violence, le racisme, le sexisme, le non-respect de soi et des autres.
 - Les chemises ou les chandails doivent couvrir le dos et l'abdomen.
 - Les casquettes et les autres types de chapeaux (ex : tuques, capuchons) sont interdits à l'intérieur de l'école. Ils sont cependant permis lors des entrées et des sorties de l'école.
 - Les chaussures à talons hauts, les sandales de plage ou tous les autres souliers jugés non sécuritaires sont interdits. La sandale doit être attachée à la cheville.
 - Les camisoles à bretelles étroites, les shorts et les jupes trop courtes sont interdits.
 - Les vêtements ne doivent pas être troués ou déchirés (sauf usure naturelle), transparents ou trop ajustés. Ils ne doivent pas permettre aux sous-vêtements d'être visibles.

En hiver OU lorsqu'il y a de la neige dans la cour d'école, les bottes doivent être portées à l'extérieur. Une paire de souliers est nécessaire pour l'intérieur.

En tout temps, les pantalons de neige et les bottes sont obligatoires pour avoir accès aux zones enneigées.

Au retour de la semaine de relâche ET lorsque la neige est fondue (sur la zone asphaltée) :

- Les élèves sont autorisés à porter des souliers s'ils jouent où la neige est fondue. Une paire de souliers est alors nécessaire pour l'intérieur (jusqu'à ce que tout soit vraiment sec)
- Lorsque la température atteint 5° Celsius, les élèves seront autorisés à ne pas porter leur tuque.
- Lorsque la température atteint 10° Celsius, les élèves seront autorisés à dézipper le manteau ou à porter seulement un chandail à manches longues (style coton ouaté/hoodie)

Cour d'école et aires de jeux



- Dans la cour, je joue et je circule aux endroits qui me sont assignés.
- J'agis et je joue prudemment de manière à ne pas nuire à ma santé, à ma sécurité et à celles des autres.
- Dans les jeux, je respecte les règles du groupe, je choisis mon équipe avec les autres, je fais preuve d'esprit sportif.
- Je n'apporte pas de ballons ou de balles de la maison. J'utilise le matériel de classe.



Environnement



- Je prends soin de l'ameublement et du matériel mis à ma disposition.
- Je ne détériore pas le matériel. Je garde les espaces et les locaux propres.
- Je ne lance pas d'objets, de terre et de pierres, de balles de neige dans la cour, sur les murs de l'école et à l'extérieur des clôtures de la cour.

- Je ne circule pas à bicyclette dans la cour, je cadenas ma bicyclette à l'un des supports mis à ma disposition. Je ne touche pas aux bicyclettes des autres élèves.



- J'apporte et j'utilise que le matériel nécessaire.
- Je laisse à la maison tout objet dangereux, nuisible ou ayant de la valeur, tels couteau, objet pointu ou coupant, jeux électroniques, IPOD, MP3, téléphones cellulaires ou tous les autres objets jugés inadéquats.
- Je ne circule pas en trottinette, planche à roulettes et patins à roues alignées dans la cour d'école.

Alimentation



- Pour mon dîner et mes collations, j'apporte des aliments nutritifs pour ma santé qui respectent la politique d'alimentation (dont le sucre n'est pas le premier ingrédient). Pour les collations, nous encourageons les élèves à apporter des fruits, des légumes ou des produits laitiers.
- Les friandises sont interdites à l'école. La gomme, les bonbons, le chocolat, les croustilles et les autres aliments de ce type sont interdits.



Interventions et conséquences/sanctions

Dans les situations où j'appliquerais difficilement les règles convenues ou que je manquerais de respecter celles-ci, des conséquences ou des sanctions me seront données, ou encore des comportements de remplacement et des gestes de réparation me seront demandés et exigés. Les interventions des adultes sont de nature éducative ou corrective.

Les adultes de l'école peuvent selon les circonstances et les événements autoriser ou interdire d'autres règles ou comportements selon leur bon jugement dans le respect de l'esprit et des 3 principes du code de vie.

Nous distinguons les interventions des conséquences. **Les interventions** sont les actions et les moyens qu'utilisent les adultes pour régler auprès des élèves ou de leurs parents une situation conflictuelle ou problématique. **Les conséquences ou les sanctions** sont les actions et les gestes que l'élève fait pour réparer et corriger le manquement qu'il aura fait.

Liste non graduée de suggestions d'interventions et de conséquences/sanctions

Interventions	Conséquences / sanctions
<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement verbal • Donner une conséquence/sanction • Discussion avec l'élève ou les élèves • Arrêt d'agir • Groupe de travail • Classe d'accueil • Utilisation des étapes de médiation du programme «Vers le Pacifique» • Discussion avec la classe ou les classes concernées • Sensibilisation universelle • Référence à un service d'aide à l'élève • Message à l'agenda • Appel aux parents • Communication avec les parents • Rencontre avec l'éducateur ou l'éducatrice • Rencontre avec les parents • Rencontre avec le directeur • Contrat d'engagement • Feuille de route • Plan d'intervention • Autres... 	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion écrite • Récréation(s) guidée(s) • Reprise de temps • Travail à refaire • Retenue après les heures normales de classe • Rédaction d'une lettre ou d'une carte d'excuses • Excuse devant le groupe • Téléphoner aux parents de l'élève lésé • Rendre service à la personne lésée • Concevoir, fabriquer et installer une affiche incitative du bon comportement à observer • Paiement, remplacement ou réparation du matériel • Accompagner et supporter de plus jeunes élèves • Retrait de privilège • Travail communautaire • Garde à vue • Suspension interne • Suspension externe • Présence à l'école durant une journée pédagogique • Conséquence logique • Autres...



Encouragement et incitatif

Afin d'encourager tous les élèves à fournir des efforts et à se dépasser, plusieurs moyens peuvent être mis en place dans l'école et dans la classe.

Liste de suggestions de moyens privilégiés pour faciliter le respect du code de vie

<ul style="list-style-type: none">• Encouragement verbal• Commentaire écrit positif• Apposition d'un collant• Mention, diplôme, certificat, attestation• Félicitations de la direction• Attributions de responsabilités• Temps libre• Activité récompense• Période de jeux	<ul style="list-style-type: none">• Privilège• Message aux parents• Fête de classe• Mise en valeur du travail de l'élève• Figuration du nom de l'élève au tableau d'honneur• Félicitations par le conseil de classe• Événement spécial• Autres...
--	--

Manquements majeurs et mineurs

Majeurs	Mineurs
<ul style="list-style-type: none">• Intimide les autres• Geste et/ou propos vulgaires et/ou violents compromettant l'intégrité d'une personne• Utilise un langage ou des gestes à caractère sexuel (valider selon l'âge)• Lance des objets dangereux• Frappe, donne des coups• Se bagarre• Se moque des autres avec méchanceté• Dérange régulièrement le fonctionnement de la classe• Mord, blesse ou crache• Brise volontairement le matériel de l'école• Fuit la classe et dérange le fonctionnement des autres classes (analyser la situation) <p>À consigner dans la page des suivis des interventions</p>	<ul style="list-style-type: none">• Lance des objets• Réplique et s'obstine• Refus de travailler• Bousculade (classe, corridors, rangs)• Cherche à contourner les règles• Brise son matériel• Barbouille son travail, détruit ses travaux• Circule inadéquatement lors des déplacements (bruyant, course, etc)• Provoque des conflits <p>Ces manquements font l'objet de l'intervention et du suivi jugés nécessaires par l'intervenant. Un mot dans l'agenda, un courriel, une note « classDojo » ou toute autre forme de communication est adéquate.</p>

Les 4 étapes de la médiation

① Calmer

J'aide les deux élèves en conflit à se calmer



② Parler

Je les aide à raconter le conflit et à parler de leurs sentiments



③ Chercher

Je les aide à chercher des solutions possibles au conflit



④ Trouver

Je les aide à trouver une solution pacifique au conflit

